



Berkendael

Schola Europaea • Bruxelles I

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

BROCHURE D'INFORMATIONS GENERALES

2017 - 2018

La mission de l'Ecole Européenne de Bruxelles I est de donner une éducation de qualité multilingue et multiculturelle dans un environnement d'enseignement sûr et stimulant. Fondée sur la confiance et le respect, notre école célèbre la diversité et reconnaît la valeur de l'effort, de l'esprit critique et de la coopération afin d'atteindre l'excellence.



La Directrice-Adjointe
CN/FVH-20170323

Chers parents,

Bienvenue à Bruxelles 1, site Berkendael.

Nous nous réjouissons de vous accueillir et nous ferons tout pour que votre enfant se sentira bien à l'école.

Vous trouverez dans cette brochure de nombreuses informations importantes et utiles concernant tous les aspects de la vie scolaire. Nous vous invitons à contacter l'école si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires.

De plus, des mises à jours régulières sont faites et des messages de la Direction sont publiés sur le site Internet www.eeb1.eu.

Les priorités pour 2017-2018 tiennent compte des objectifs généraux indiqués dans le plan multi-annuel 2016-2019, à savoir:

- offrir une formation et des services de qualité;
- renforcer l'esprit de tolérance, de coopération, de dialogue et de respect au sein de la communauté scolaire ainsi qu'à l'extérieur de l'école;
- développer un haut niveau de connaissance, tant en langue maternelle qu'en langues étrangères;
- permettre aux élèves d'affirmer leur propre identité culturelle, fondement de leur futur développement en tant que citoyens européens.

Votre participation dans les différents organes de réflexion et de décision de notre école représentation de classe, rencontres Direction - Parents, Conseil d'Education, Conseil d'École, Conseil d'Administration, ainsi que les actions de nombreux parents bénévoles sont très appréciées.

Nous espérons que 2017-2018 sera une année fructueuse pour vous et votre famille et espérons avoir l'occasion de vous rencontrer lors des réunions d'information et de manifestations prévues au cours de l'année.

Antonia RUIZ ESTURLA
Directrice

Sommaire

Calendrier des congés scolaires 2017-2018	p. 4
Accès à l'école	p. 5
Frais de scolarité pour le cycle maternel et primaire	p. 6
Matériel didactique	p. 6
Objets trouvés	p. 6
Badge des élèves	p. 7
Début de l'année scolaire	p. 8
Horaire scolaire	p. 9
Absences	p. 10
Élèves avec mobilité réduite	p. 10
Communication entre les différents acteurs de la vie scolaire	p. 11
Heures de réception des enseignants	p.11
Service médical	p. 11
Assurance scolaire	p. 12
Bureau de transport	p. 14
Garderie de la Commission Européenne	p. 14
APEEE	p. 14
Liste des contacts	p. 15

<http://www.eeb1.eu>

Vous trouverez sur le site de l'école une information détaillée et régulièrement mise à jour concernant tous les aspects de la vie scolaire. D'importants messages de la direction seront également publiés sur le site en cas d'urgence. Nous vous invitons donc à le consulter de manière régulière.

Calendrier des congés scolaires 2017-2018

RENTREE DES CLASSES BEGINNING OF THE SCHOOL YEAR	Mercredi/Wednesday	06/09/2017
TOUSSAINT ALL SAINTS	Du lundi/from Monday Au vendredi/to Friday	Du 30/10/2017 Au 03/11/2017 inclus/inclusive
NOEL ET NOUVEL AN CHRISTMAS AND NEW YEAR	Du vendredi/from Friday Au vendredi/to Friday	Du 22/12/2017 Au 05/01/2018 inclus/inclusive
CARNAVAL CARNIVAL	Du lundi/from Monday Au vendredi/to Friday	Du 12/02/2018 Au 16/02/2018 inclus/inclusive
PAQUES EASTERN	Du lundi/from Monday Au vendredi/to Friday	Du 26/03/2018 Au 06/04/2018 inclus/inclusive
FÊTE DU TRAVAIL/LABOUR DAY	Mardi/Tuesday	01/05/2018
ASCENSION ASCENSION	Du lundi/from Monday Au vendredi/to Friday	Du 07/05/2018 Au 11/05/2018 inclus/inclusive
LUNDI DE PENTECOTE PENTECOST MONDAY	Lundi/Monday	21/05/2018
FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE LAST DAY OF SCHOOL	Vendredi/Friday	06/07/2018

Veillez noter les points suivants:

- La journée pédagogique aura lieu **le lundi 6 novembre 2017**. Il n'y aura pas cours pour les élèves maternelle et primaire ce jour-là.
- **le mardi 7 novembre 2017**. Journée concertation maternelle et carnet scolaire primaire. Il n'y aura pas cours pour les élèves maternelle et primaire ce jour-là.

Le programme Early Education de la maternelle prévoit 2 réunions parents/enseignants. L'école organisera la 1^{ère} réunion le mardi le 7 novembre 2017 et la deuxième au mois de juin. A cette occasion, vous rencontrerez le titulaire de votre enfant pour discuter de son évolution et de ses progrès en rapport aux différentes compétences abordées par le programme Early education: 'Moi et mon corps', 'Moi comme personne', 'Moi et les autres', 'Moi et le monde'.

Suite à la décision du Conseil Supérieur des Ecoles Européennes, la première partie du carnet scolaire du Primaire consiste en une rencontre individuelle entre le titulaire de classe et les parents du cycle primaire. Cette rencontre aura lieu le mardi le 7 novembre 2017 et permettra aux enseignants de résumer oralement pour les parents les progrès de chaque élève.

Accès à l'école

Accès maternel et primaire:

Matin:

L'accès à pied ou en vélo Kiss and Go: Les parents qui accompagnent leurs enfants à pied peuvent les emmener à la grille entre 7h55 et 8h15. Il y a des supports à vélos pour les élèves.

L'accès à l'école en voiture Kiss and Drive: Pour les parents qui viennent en voiture l'école a mis en place le service Kiss and Drive devant l'école, le matin entre **7h55** et 8h15. Votre enfant sera accueilli par un surveillant de l'école et ensuite conduit à la grille.

L'accès en bus scolaire: Les bus scolaire arrivent à l'école à **7h55** directement au parking de l'école.

Après-midi:

A pied ou en vélo pour les élèves maternelle: Les parents reprennent leur enfant dans la cour à gauche de l'entrée à **15h00** le lundi, mardi et jeudi et à **12h30** le mercredi et vendredi.

A pied ou en vélo pour les élèves en primaire: Les parents reprennent leur enfant dans la cour à gauche de l'entrée à **15h00** le lundi, mardi et jeudi; à **12h30** le mercredi pour les 1^{ère} et 2^{ème} primaire et à **12h45** pour les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème}. Le vendredi les élèves terminent à **15h00**.

En bus scolaire: Les élèves seront conduits au bus scolaire par le personnel de l'école.

Garderie de la Commission: Les élèves seront conduits au bus garderie ou directement à la Garderie de la Commission à Berkendael par le personnel de l'école.

Frais de scolarité pour le cycle maternel et primaire

	Ecole maternelle (€)	Ecole primaire (€)
Agenda scolaire	4,00	4,00
Photocopies et impression	31,62	31,62
Intermath	-	20,00
Assurance scolaire	6,50	6,50
Visites éducatives	75,00	75,00

Les tarifs ci-dessus ont été approuvés par le Conseil d'Administration de l'école. **Ces frais de scolarité sont obligatoires et doivent être payés par les parents d'enfants de catégorie I, II et III.**

Après réception de la facture détaillée, le montant doit être payé dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture au n° de compte BE 20 3100 9205 0056 « Ecole européenne de Bruxelles I - Economat ».

Les parents sont priés d'informer par écrit l'Administration à l'adresse mail suivante mohamed.allachi@eursc.eu de tout changement concernant leur employeur ou leur statut, en indiquant la date exacte de ce changement.

Matériel didactique

Agenda: Chaque élève de l'école maternelle et primaire recevra à la rentrée un agenda. **Cet agenda est le moyen officiel de communication entre l'école, les enseignants et les familles.** Les parents sont invités à le consulter quotidiennement. L'agenda est facturé directement par l'école (voir les frais ci-dessus). Les parents ayant une garde alternée de leur(s) enfant(s) sont priés de faire particulièrement attention et de s'assurer que l'enfant leur montre l'agenda pour signature à tous les deux.

Intermath: Les livrets sont distribués par les enseignants. L'Intermath est facturé directement par l'école (voir les frais de scolarité ci-dessus). L'Intermath est un manuel de mathématique spécialement issue pour les Ecoles européennes.

Visites éducatives: Le programme pour les cycles maternel et primaire accorde une grande importance aux études environnementales, l'apprentissage par l'observation et la pratique. C'est dans cet esprit que sont organisées, au cours de l'année, des visites éducatives et des excursions. Ceci est facturé directement par l'école.

Sport: La tenue de sport de l'école européenne est exigée. Elle est en vente chez Mme van Hauwermeiren, bureau AR 12.

Objets trouvés

Veillez noter le nom de famille sur les objets de votre enfant pour que nous puissions les lui redonner. Tous les objets trouvés à Berkendael sont remis dans la loge du vigile. Les objets nommés seront rendus en classe.

Objets perdus «Lost & Found»: Les objets perdus sont regroupés dans la loge des vigiles.

Badge des élèves

Les parents des élèves de l'école doivent appliquer, dès le premier jour, sur le revers du manteau des enfants, un badge rempli de manière suivante:

Modèle

Eva LECLERC - M2 FRa					
GSM	0477/32.25.26		0477/25.26.32		
	Lu	Ma	Me	Je	Ve
DÉPART	75	75	GBer	75	GBer
REPAS	RC	RC	RC	RC	T
NOTES	Intolérant au lactose				

A remplir par les parents

GSM					
	Lu	Ma	Me	Je	Ve
DÉPART					
REPAS					
NOTES					

Indications pour remplir le badge

1. **Gsm:** mettre de préférence le numéro de chacun des parents
2. **Départ:** veuillez spécifier les options « départ »
 - **PB** - reprise par les Parents sur le site de Berkendael
 - **GBer** - Garderie Berkendael
 - **GBea** - Garderie Beaulieu
 - **GCol** - Garderie Cole
 - **GGen** - Garderie Genève
 - **GVan** - Garderie Van Maerlant
 - **GWil** - Garderie Wilson
 - N° du bus
3. **Repas:** veuillez spécifier les options de repas
 - **RC** = Repas chaud ou **T** = Tartine
4. **Notes:** veuillez noter toute information utile
 - **Allergie, médication**
 - **Au pair, nom et tel svpl**

Début de l'année scolaire

Tests et examens d'admission: les familles concernées seront contactées individuellement par l'école.

Le mardi 5 septembre 2017.

Une réunion d'information pour les parents aura lieu le mardi 5 septembre 2017 selon l'horaire suivant:

- 13h00 Réunion par la Direction dans la salle de gym.
- 13h30 Réunion d'information pour tous les parents maternelle dans leur salle de classe.
- 13h30 Présentation de Langue II pour les parents de primaire dans la salle de gym.
- 13h45 Réunion d'information pour tous les parents primaire dans leur salle de classe.

Le mercredi 6 septembre 2017, date de reprise des cours.

Les classes de maternelle et primaire commenceront à **8h15** et se termineront à **12h30**.

La cantine et le transport scolaire seront assurés dès le premier jour le 6 septembre.

La Garderie de la Commission est opérationnel dès le 6 septembre.

Informations aux parents:

Une série de réunions seront organisées selon le calendrier ci-dessous afin d'offrir toutes les informations concernant les méthodes d'enseignement et les programmes ainsi que l'organisation de l'année scolaire. La présence des parents lors de ces réunions est fortement conseillée. Ces réunions ont lieu dans les salles de classe de vos enfants.

CLASSES	JOUR ET DATE	HEURE
Maternelles et primaire	Mardi 5 septembre 2017	De 13h00 à 15h00
Réunion LII	Mardi 5 septembre 2017	13h30
Concertation maternelle et Communication orale Carnet scolaire primaire	Mardi 7 novembre 2017	Les informations suivront.
Concertation maternelle	Mois de Juin	

Horaire scolaire

Site de Berkendael	Maternelle	Primaire
Lundi, mardi et jeudi	8h15 - 15h00	8h15 - 15h00
Mercredi	8h15 - 12h30	1 ^{ère} et 2 ^{ème} 8h15 - 12h30 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} 8h15 - 12h45
Vendredi	8h15 - 12h30	8h15 - 15h00

La surveillance est assurée pendant les récréations. Les élèves sont aussi surveillés 20 minutes avant et après les cours.

Absences

Le document de référence concernant les absences est le « Règlement Général des Ecoles européennes, Art. 28 et 30 - Fréquentation régulière des cours ».

1) Remarques générales

D'après le Règlement général des Ecoles européennes, l'inscription d'un élève à l'école maternelle et primaire implique l'obligation de participer à tous les enseignements figurant au programme et de s'acquitter du travail prescrit.

Les élèves sont tenus de suivre régulièrement et ponctuellement les classes selon le calendrier scolaire et l'emploi du temps qui leur sont communiqués au début de l'année.

L'élève qui arrive en retard sonne la sonnette au mur près de la grille d'entrée et sera conduit en classe par le personnel de l'école.

2) Justification

Au cas où un élève ne sait pas fréquenter l'école pour des raisons de santé, le chef de famille en informe au plus tard le deuxième jour le/la titulaire de classe par mail.

Cette communication est indispensable pour une coordination efficace du contrôle de la fréquentation. Après plus de deux jours d'absence consécutifs, **un certificat médical est obligatoire.**

3) Autorisation d'absence pour convenance personnelle

Les autorisations d'absence sont à demander au moins 7 jours calendrier à l'avance et par écrit à la Directrice-Adjointe.

Sauf cas de force majeure, une autorisation d'absence aux cours ne peut être donnée pour la semaine précédente ou suivante les périodes de vacances ou de congés scolaires (Art. 30 3c iv).

Elèves avec mobilité réduite

Dès la prise de connaissance de la situation, l'infirmerie doit être mise au courant. Celle-ci organisera une réunion avec les parents, le titulaire et Mme Skeet avant que l'élève puisse rentrer à l'école. Un certificat médicale doit être fourni.

Le but de la réunion est d'organiser le déroulement de la journée selon l'emploi de temps de l'élève pour assurer sa sécurité et son bien-être.

Transport

Si bus: les parents doivent contacter le bureau de transport, M. Herinckx.

Si voiture: contactez Mme Skeet pour obtenir l'autorisation de vous garer dans le parking de l'école.

Cantine: Eventuellement changement de repas chaud vers tartines.

Les parents doivent contacter M. Klich (euro.school.vorst@compass-group.be).

Les récréations et la pause de midi: Cour de récré ou à l'infirmerie, bibliothèque ou autre solution.

L'éducation physique: L'élève peut-il assister ou doit-il aller ailleurs?

Primaire: le déplacement vers la langue II, religion/morale. Comment?

Autorisation d'utiliser l'ascenseur accompagné par adulte: Contacter Mme. Skeet.

Eventuellement **changement de salle de classe:** Contacter Mme. Skeet.

Communication entre les différents acteurs de la vie scolaire

La très grande majorité des difficultés se résolvent par le dialogue, les explications, le bon sens, le professionnalisme de chacun.

1. La première démarche est naturellement de contacter les personnes concernées.
2. Si la difficulté persiste, une entrevue entre la Directrice-Adjointe et les personnes concernées est envisageable, rencontre à laquelle ces dernières peuvent inviter une personne de confiance.
3. L'étape suivante est une réunion de suivi entre la Directrice-Adjointe et les personnes concernées.
4. Au cas où la situation ne serait toujours pas résolue, il peut être fait appel à la Directrice de l'école, Mme Ruiz Esturla.

Heures de réception des enseignants

Tous les enseignants ont une heure de réception qui sera communiquée lors de première réunion des parents aux mois de septembre. Les demandes de rendez-vous se font via l'agenda.

Service médical

1) Infirmerie

L'infirmerie de l'école est destinée à donner les premiers soins en cas d'accidents ou de malaises survenus durant les heures scolaires. En cas de fièvre ou de maladies, les parents sont priés de venir chercher leur enfant malade à l'école. Si l'état de l'enfant le nécessite, l'infirmière peut faire appel à une ambulance pour une aide médicale urgente. Dans tous les cas, les parents sont mis au courant par téléphone.

Si un traitement doit être administré à votre enfant, veuillez noter qu'il nous faut une prescription médicale (avec la posologie complète), le traitement ainsi que l'accord écrit des parents, et tout cela doit être daté et signé.

2) Service médicale

Dans le cadre de la médecine scolaire, les enfants des niveaux de classe suivants effectueront une visite médicale au cours de cette année scolaire:

- Les premières primaires (uniquement les nouveaux élèves de P1)
- Les deuxièmes maternelles (M2)
- Les deuxièmes primaires (P2)
- Les quatrièmes primaires (P4)

Le but de ces examens est d'établir un bilan de santé et de maturité globale de l'élève, d'en informer les parents et, le cas échéant, de proposer une aide susceptible de favoriser une meilleure adaptation à la vie scolaire ainsi qu'à la vie familiale et sociale.

Le service médical a une action exclusivement préventive, de dépistage précoce des déficiences physiques et d'optimisation des conditions de vie (bâtiments scolaires). Le médecin scolaire n'a pas à examiner un enfant fébrile ou accidenté.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est demandé aux parents des nouveaux élèves de renvoyer le questionnaire (<http://www.eeb1.com>) médicale dûment complété, avant le premier jour de classe de leur enfant. Merci!

Dans le soucis d'assurer une santé publique optimum, tout changement dans la santé de l'enfant (maladie infectieuse par exemple) doit être communiqué au service médical.

N.B.: Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter notre site web <http://www.eeb1.com/service-medical-2/>

Assurance scolaire

Madame Sarah Williams est à votre disposition pour toutes les questions relatives à l'assurance scolaire, par e-mail: sarah.williams@eursc.eu ou au numéro de téléphone suivant: 02/373.86.03, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 (14h00 les vendredis).

Rappel des dispositions de l'article 33 du Règlement Général des écoles Européennes concernant l'assurance scolaire:

« L'école contracte une assurance individuelle collective, qui couvre notamment les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des représentants légaux de l'élève, dans tous les cas où celle-ci viendrait à être mise en cause à la suite d'un accident causé par l'élève à d'autres élèves, à un membre du personnel ou à des tiers.

Cette assurance garantit également aux élèves victimes d'accidents ou à leurs ayants droit, le remboursement des frais (traitements, hospitalisation, etc.) résultant d'accidents ainsi que le versement d'indemnités dans les conditions précisées par la police d'assurance qui peut être consultée au secrétariat de l'école.

En contrepartie des garanties visées ci-dessus, les représentants légaux de l'élève prennent à leur charge 85% du montant de la prime fixée par la police d'assurance.

L'assurance visée dans le présent article ne couvre que les risques d'accidents corporels survenant dans l'enceinte de l'école, sur le trajet du domicile à l'école et vice versa, et au cours d'un déplacement organisé par l'école.

Les dommages matériels et les dégâts qui surviennent hors de l'enceinte de l'école restent à la charge des représentants légaux des élèves. »

Rappel des dispositions de l'article 34 du Règlement général des écoles Européennes concernant l'assurance scolaire:

« L'école n'est pas responsable des objets apportés par les élèves dans son enceinte ».

Veillez noter que même si une place de parking est prévue pour les vélos, scooters et motos, ils sont laissés aux risques et périls du propriétaire.

Sous certaines conditions, l'Assurance Ethias procédera au remboursement des dommages aux lunettes des élèves, portées au moment de l'accident, et ce jusqu'à un montant de 25 € pour la monture, les verres étant remboursés intégralement.

La part de prime à charge des familles s'élève à 6,50 € par année et par enfant inscrit à l'école. Elle est à verser à l'école (cf. frais de scolarité, p. 9).

Lorsqu'un accident scolaire arrive, les parents doivent faire des photocopies de toutes les notes de frais relatives à l'accident. Ces photocopies doivent être ajoutées au décompte de leur caisse de maladie ou de leur mutuelle pour obtenir le remboursement qui est encore à leur charge.

ETHIAS ASSURANCE

Rue des Croisiers, 24

4000 LIEGE

Tel: 04/220.31.14

e-mail: info@ethias.be

Extrait de l'assurance scolaire

1. Les enfants inscrits à l'école sont couverts, suivant les conditions de la police, pour leurs accidents corporels et leur responsabilité civile (dommage occasionnés à un tiers), et ce pendant toute la vie scolaire ou parascolaire.

Pour les accidents qui surviennent sur le chemin de l'école (même sans surveillance) le contrat ne couvre que les accidents corporels. La responsabilité civile n'est donc pas couverte.

2. Les enfants qui arrivent plus tôt/trop tard à l'école bénéficient également des garanties.

3. Les enfants qui quittent l'école l'après-midi après les heures de classe pour y revenir plus tard pour prendre le bus scolaire ne sont pas couverts par l'assurance scolaire à l'extérieur de l'école.

4. Les enfants qui quittent l'école à midi pour se rendre à un autre endroit que la maison ne sont pas couverts par l'assurance scolaire.

Bureau de transport

Les horaires, trajets et autres renseignements pratiques peuvent être consultés sur le site web de l'APEEE Services (www.uccleparents.org) à la rubrique « Transport ».

Garderie de la Commission européenne

La Commission européenne organise une garderie postscolaire payante pour les enfants des fonctionnaires de l'Union européenne (de 4 à 12 ans) sur les sites Beaulieu, Cole, Genève, Van Maerlant, Wilson et au sein de notre école, site d'Uccle et site de Berkendael. La garderie qui accueille également, dans la limite des places disponibles, les enfants des parents non de droit, est ouverte chaque jour, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h45 du lundi au jeudi (18h00 le vendredi), ainsi que la plupart des jours ouvrables quand l'école est fermée: vacances de Toussaint, Noël/Nouvel An, Carnaval, Ascension, Pentecôte et journées pédagogiques.

Pour tous renseignements concernant les modalités d'inscription, veuillez contacter le secrétariat des garderies tel: 02/295.09.45, e-mail: oib-garderies-postscolaires@ec.europa.eu.

Adresse générale du site web des garderies de la Commission:

- Pour le personnel de la Commission: https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/children_bxl/afterschool/Pages/index.aspx
- Pour les autres institutions : <http://myintracomm.ec.europa.eu>, ensuite "RH et Administration", "Enfants", "Bruxelles", "garderies postscolaires".

AdP (Association des Parents - Crèches et Garderies): pour la représentation des parents dont les enfants fréquentent la garderie et/ou la garderie aérée organisées par la Commission européenne, ainsi que ceux qui sont sur liste d'attente. Contact: EU-ADP-CRECHES-GARDERIES@ec.europa.eu. Plus d'informations: www.yammer.com/adp-creche-garderie.

APEEE

APEEE (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Européenne Bruxelles 1): Pour la représentation des parents et les questions pédagogiques. Site internet: <http://www.uccleparents.org/?q=fr>

APEEE Services: Les services transport et activités périscolaires sont administrés par APEEE Services de l'Association des Parents des élèves de l'Ecole Européenne Bruxelles 1.

APEEE et APEEE-Services				
Fonction	Nom	Tel.	E-mail	Bâtiment
APEEE-Services coordinatrice	Mme P. De Smedt	02 373 86 52	coordination@apeee-bxl1-services.be	Pré-Vert
APEEE (secrétariat)	Mme E. Proficz	02 373 86 63	info@apeee-bxl1.be	Pré-Vert
Transport	M. F. Herinckx	02 374 70 46	transport@apeee-bxl1-services.be	Conciergerie RdC
AktiVe	Parents		apeee.berkendael@gmail.com	

Liste des contacts

Direction

Directrice	Mme Antonia Ruiz-Esturla	02 373 86 00	antonia.ruiz_esturla@eursc.eu	Château Uccle
Directrice/Directeur-Adjoint/e		02 340 14 80		AR01 Berkendael

Administration

Infirmière	Mme Marie-France Adechoubou	02 340 14 82	marie-france.adechoubou@eursc.eu	AR14 Berkendael
Secrétaire	Mme Florence van Hauwermeiren	02 340 14 80	florence.van-hauwermeiren@eursc.eu	AR12 Berkendael
Secrétaire pédagogique/Inscriptions Berkendael	Mme Lieke Skeet	02 340 14 83	lieke.skeet@eursc.eu	AR15 Berkendael
Assurance scolaire	Mme Sarah Williams	02 373 86 03	sarah.williams@eursc.eu	Château Uccle